

N° 57

FEHAP FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS
HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS



ÉDITO

par **Antoine Dubout**,
Président de la FEHAP

Le début de l'année 2016 est marqué par la création officielle des nouvelles grandes régions qui modifient l'organisation territoriale de notre pays et, par extension, celle de la FEHAP qui entend s'adapter à cette nouvelle configuration afin de répondre aux besoins des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Aussi, le calendrier électoral s'accélère pour la désignation des délégués régionaux et la mise en place des délégations régionales des nouvelles grandes régions.

La mobilisation de tous les adhérents de la FEHAP est vivement souhaitée dans cette période importante pour la vie de notre fédération mais aussi tout au long de cette nouvelle année qui sera riche en événements, en évolutions législatives et en poursuite des combats pour la reconnaissance du secteur privé non lucratif de la santé et des solidarités.

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur le portail Internet
de la **FEHAP**

www.fehap.fr

La Lettre

du Président aux Présidents

BULLETIN BIMESTRIEL DESTINÉ AUX ADHÉRENTS DE LA FEHAP

► VŒUX POUR 2016 : DES COMBATS À POURSUIVRE, UN ANNIVERSAIRE À FÊTER



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS
HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

Lors de la cérémonie officielle des vœux de la FEHAP du 13 janvier 2016, Antoine Dubout a évoqué la croissance progressive du nombre d'adhérents de la fédération : en 2014, la fédération a franchi la barre des 4000 adhérents.

« En 2015, nous avons encore accueilli près de 170 nouveaux établissements et services qui ont fait le choix de l'union dans un contexte économique et financier difficile. » Mais si la FEHAP connaît un développement continu, il n'en est pas de même pour ses adhérents.

« Chaque année, nous attirons l'attention des pouvoirs publics sur l'effet de ciseaux, causé par l'augmentation des charges et la baisse des tarifs, et sur les conséquences financières et sociales pour les établissements.

Plusieurs structures, et non des moindres, ont déposé leur bilan ». Cette situation financière difficile des structures privées non lucratives est aggravée par « la double peine sociale et fiscale de n'être ni privés commerciaux, pour bénéficier du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), ni publics, pour être exonérés de certaines charges sociales et fiscales. » Au moment des discussions budgétaires de l'automne 2015, la FEHAP avait proposé la création d'un crédit d'impôt pour l'action solidaire (CIAS), avec les soutiens de l'APAJH, de la CNAPE, de la Croix-Rouge Française, de la FNARS, de l'UNAPEI, d'UNICANCER et de l'UNIOPSS, ce dispositif novateur, inspiré du CICE, aurait permis aux acteurs privés non lucratifs exerçant une activité sanitaire, sociale et médico-sociale de déduire 6 % de leurs rémunérations brutes de la taxe sur les salaires acquittée.

« La FEHAP n'a pas dit son dernier mot et notre fédération reste mobilisée dans ce sens auprès des pouvoirs publics. » Autre sujet majeur de mobilisation de la FEHAP : la défense du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) auquel elle appartient.

Antoine Dubout a insisté sur ce sujet « notre fédération dit et redit sa volonté d'adhérer à l'UDES sur la base du respect de la juste prise en compte du poids, et donc de la représentativité, de la protection sociale, c'est-à-dire des champs sanitaire, social et médico-social, dans l'ESS. »

« En 2016, nous fêtons le 80^e anniversaire de la FEHAP, fondée en 1936 »

Pour conclure, Antoine Dubout a rappelé « en 2016, nous fêtons le 80^e anniversaire de la FEHAP, fondée en 1936. L'année sera parsemée de célébrations et de temps de réflexion sur notre histoire et nos ambitions futures. Le 80^e anniversaire sera officiellement fêté le 1er décembre 2016 au siège de la fédération »



► RÉORGANISATION TERRITORIALE

Élections des délégations régionales



La réforme territoriale modifiant le périmètre de plusieurs régions est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Plusieurs anciennes régions font désormais partie de nouvelles grandes régions pour lesquelles la FEHAP doit

procéder à l'élection d'une nouvelle Délégation régionale.

Le tour de France des nouvelles grandes régions, mené par Antoine Dubout, Président, et Yves-Jean Dupuis, Directeur général de la FEHAP, entre la mi-novembre et la mi-décembre 2015, a été suivi d'une réunion au Siège avec l'ensemble des Délégués régionaux le 12 janvier 2016.

Compte tenu du caractère crucial des enjeux posés par cette réorganisation des services de l'État, les membres du Conseil d'administration, réunis le 13 janvier 2016, ont décidé de lancer les élections des membres des Délégations régionales des nouvelles régions, dans des délais rapides, dans le respect des statuts et du règlement intérieur de la

fédération, afin que ces nouvelles Délégations soient en place et que leur bureau soit proposé au Conseil d'administration avant la fin du 1^{er} trimestre 2016. Chaque délégation comprendra 6 à 18 membres, élus par les adhérents de la région pour une durée de 6 ans.

Les élections seront organisées, à partir de la mi-février, jusqu'au jour de l'Assemblée régionale de chaque nouvelle grande région entre le 21 et le 31 mars. La mobilisation des adhérents de la fédération est particulièrement attendue pour ces scrutins.

Rendez-vous dans l'espace adhérent du portail www.fehap.fr et dans la Lettre de l'AR de votre région.

► ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016 : DÉBAT D'ACTUALITÉ ET RENOUVELLEMENT DU CA



La prochaine Assemblée générale de la FEHAP aura lieu le 6 avril 2016 à la Cité internationale universitaire de Paris.

Au programme : une matinée de débats sur le thème « Quel avenir pour le système de protection sociale et le secteur privé non lucratif ? » et un après-midi consacré aux aspects statutaires : présentations et votes des rapports moral, financier et d'activité 2015.

Lors de cette journée, un renouvellement partiel du Conseil d'administration de la fédération sera soumis au vote des adhérents.

Quatre postes sont à pourvoir au titre du collège « administrateurs des personnes

morales » et quatre autres au titre du collège « cadres dirigeants salariés des personnes morales adhérentes ».

Cette année, le vote se fera par Internet.

Pour en savoir plus, retrouvez les Lettres de l'AG sur www.fehap.fr, « Espace adhérents ».

► UN COLLOQUE POUR EN FINIR AVEC LA MALTRAITANCE DES PERSONNES VULNÉRABLES



Un colloque est organisé par la FEHAP et ses partenaires au **Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes le 8 mars 2016**. Il abordera la relation aux adultes vulnérables accompagnés et soignés dans les établissements ou à domicile dans toute sa complexité.

Presque quinze ans après les lois de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et installant la démocratie sanitaire, la relation aux adultes vulnérables

accompagnés et soignés dans les établissements ou à domicile a profondément évolué. La lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance se sont peu à peu frayées un chemin parmi les objectifs prioritaires des plaidoyers, actions et projets institutionnels, aux côtés de la participation des usagers et de l'effectivité de leurs droits.

Peut-on pour autant aujourd'hui affirmer que la maltraitance est un problème résolu ? Que le respect de la personne est partout une évidence et que les organisations comme les postures professionnelles se situent aujourd'hui au-delà de ce risque ? Que les adultes vulnérables ne sont pas exposés à domicile ou en établissements à différentes formes d'abus ?

Conscients du chemin parcouru, mais également convaincus que la vigilance

reste d'actualité, la FEHAP et ses partenaires vous invitent à réfléchir avec les usagers, débattre avec les pouvoirs publics et découvrir les initiatives et dispositifs des organisations qui permettent aujourd'hui de maintenir notre niveau collectif de vigilance sur les risques de maltraitance.

Pour aujourd'hui comme pour demain, l'enjeu est d'ouvrir avec vous la voie de pratiques professionnelles plus respectueuses des personnes vers un projet de société réellement protecteur des plus vulnérables.

Participation aux frais : 25 euros/pers. Action éligible dans le cadre de la Formation professionnelle continue.

Inscription obligatoire avant le 26 février 2016 à l'adresse : formation@fehap.fr

UN NOUVEAU DÉCRET D'APPLICATION DE LA LOI RELATIVE À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le décret n°2015-1732 du 22 décembre 2015 relatif à l'obligation de mise à jour et de publication par les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) de la liste des entreprises régies par l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS), permet à ces chambres régionales de tenir à jour la publication de la liste des entreprises de l'ESS.

Il décrit les renseignements d'identification qui doivent être transmis par les entreprises de l'ESS aux chambres régionales. Le décret reprend au Code de commerce (à l'article R123-222) les éléments nécessaires au recensement des entreprises de l'ESS.

«La FEHAP se mobilise en faveur de la distinction entre privé non lucratif et statut commercial dans les listes d'entreprises de l'ESS»

En revanche, concernant les éléments suivants, le II de l'article 2 du décret n'oblige pas les entreprises recensées à les transmettre, mais il en fait une possibilité à des fins de publication ou d'exploitation statistique pour les chambres régionales :

1. Une copie certifiée conforme des statuts en vigueur et le récépissé de dépôt ;
2. Une copie de la déclaration en préfecture, le cas échéant ;
3. Un extrait du registre du commerce et de sociétés, le cas échéant ;
4. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe relatifs au dernier exercice comptable comprenant le cas échéant les comptes consolidés.

Le décret prévoit que les chambres régionales de l'ESS doivent mettre à jour et publier, selon une fréquence au moins annuelle, la liste des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Ce décret est entré en vigueur le 1er janvier 2016.

À la lecture du décret paru, la FEHAP s'est étonnée de son contenu : pour établir les listes d'entreprises de l'ESS, les CRESS ne se voient pas enjoindre de distinguer les associations, fondations, mutuelles, etc. des entreprises de statut commercial. Cela est en décalage avec les travaux parlementaires sur l'ESS qui exigeaient que la distinction soit faite entre ces deux catégories.

Le Conseil d'administration de la FEHAP s'est saisi du sujet lors de sa séance du 13 janvier 2016 et a décidé d'interroger les pouvoirs publics à cet égard.

Par ailleurs, Odile Kirchner, actuelle Secrétaire générale du Conseil national de l'industrie, a été nommée Déléguée à l'économie sociale et solidaire en Conseil des ministres le 23 décembre 2015. Cette nomination marque une nouvelle avancée dans le processus d'installation de l'administration de l'ESS au sein du Ministère de l'économie.

UNIVERSITÉ DE PRINTEMPS DES ADMINISTRATEURS 2016

Rapprochements, regroupements : formes juridiques et impacts sur les structures

Les rapprochements et regroupements sont à l'ordre du jour au sein du secteur privé non lucratif, pour des raisons tenant à la fois aux contraintes économiques, aux incitations des financeurs, et à la préoccupation de viabilité des activités et des organisations.

Soucieuse d'accompagner les administrateurs dans leur réflexion stratégique sur le sujet, et de leur permettre de mieux comprendre les enjeux de cette tendance lourde du secteur, la FEHAP organise le 5 Avril 2016 son Université

de Printemps sur ce thème. Alors que ce fort mouvement de transformation est amorcé depuis plusieurs années dans notre secteur privé non lucratif sanitaire, social et médico-social, le travail d'analyse et de réflexion proposé aux participants à cette 7e Université de Printemps des administrateurs s'appuiera sur :

- **l'expérience** : interne, celle de pairs adhérents FEHAP, mais également externe, celle du secteur marchand ;
- les résultats de **l'étude** menée par l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications de notre branche ;
- les éléments de structuration issus des **évolutions législatives**, notamment la loi sur l'économie sociale et solidaire

du 31 juillet 2014 et la loi de modernisation de notre système de santé ;

- l'explicitation du point de vue des pouvoirs publics.

L'objectif de la journée est à la fois de réfléchir à la finalité des regroupements, mais aussi aux différentes formes juridiques les plus adaptées aux projets portés par ces rapprochements ainsi qu'à leurs conséquences sur les projets, les organisations et les ressources humaines.

Inscription : formation@fehap.fr

6 LOIS À COMPRENDRE POUR ACTUALISER SON PROJET SANITAIRE, SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

Lois de modernisation de notre système de santé et d'adaptation de la société au vieillissement (ASV), projet de loi sur les nouveaux droits des malades et la fin de vie ; lois de finances et de financement de la Sécurité sociale : afin d'accompagner ses adhérents face à un tel foisonnement législatif impactant nos secteurs d'activités, la FEHAP a organisé une grande journée nationale de formation, le 1er février dernier. Plus de 250 adhérents y ont participé.

Droits et responsabilités des usagers, promotion de la santé publique, par-

cours de soins et d'accompagnement, outils de coopération et de contractualisation, soins et accompagnement à domicile, intégration et coordination des services, centres de santé, etc. ont été autant d'axes forts abordés.

La FEHAP a structuré des supports documentaires permettant aux dirigeants des associations, fondations et mutuelles adhérentes de porter un regard transversal sur les lignes de force de ces 6 lois, en se situant au niveau des personnes morales gestionnaires et de leurs projets institutionnels.



Retrouvez ces supports dans l'espace adhérents du portail www.fehap.fr

Octobre 2015 à mai 2016

Le Groupe SOS et la FEHAP organisent le concours **Silver Fourchette**, s'adressant à tous les EHPAD privés à but non lucratif et à leurs cuisiniers.



Silver Fourchette met à l'honneur les spécificités de la restauration en établissement d'hébergement pour personnes âgées.

8 mars 2016

Colloque, organisé par la FEHAP et ses partenaires « Nous n'en avons pas fini avec la maltraitance ». Des constats, des propositions, des actions.

Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, 14 Avenue Duquesne, 75007 Paris.

31 mars 2016

Colloque sur « L'impact des innovations techniques et organisationnelles dans le parcours de santé du patient en ophtalmologie et neurologie ». La FEHAP est partenaire de cet événement scientifique organisé par le Centre d'études et d'innovation en santé (CEIS) de la Fondation A. De Rothschild. Alice Casagrande, Directrice de la formation et de la vie associative de la FEHAP interviendra lors d'une table ronde consacrée à l'évaluation et au financement de l'innovation.

Fondation de Rothschild, 25, rue Manin, Paris 19e.

Informations et inscription : amalacain@fo-rothschild.fr

31 mars - 1^{er} avril

3e Rencontres francophones sur les recompositions en santé

Hôtel Méridien, Nice.

5 avril 2016


Université des administrateurs de la FEHAP, Cité internationale universitaire de Paris

6 avril 2016


Assemblée générale de la FEHAP, Cité internationale universitaire de Paris

24-26 mai 2016

Paris Healthcare Week

La Paris Healthcare Week succède au Salon Santé et Autonomie et la FEHAP en sera partenaire.

Porte de Versailles, Paris.

13 et 14 décembre 2016

Salon des services à la personne, Silver Economy expo et Solulo

Pour la 4e année consécutive, la FEHAP est partenaire de cet événement.

Porte de Versailles, Paris.

1^{er} décembre 2016

Anniversaire des 80 ans de la FEHAP

3 décembre 2016

Journée « Portes ouvertes » dans les établissements adhérents FEHAP dans le cadre de la célébration des 80 ans de la FEHAP.

13 et 14 décembre 2016

41^e Congrès de la FEHAP, Palais des Congrès de la Porte Maillot, Paris.

POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR LE PORTAIL INTERNET : www.fehap.fr


Les prochaines formations vie associative
17 et 18 mars

Fusion, reprise ou cession d'activité : stratégie et mise en œuvre

5 avril

7^e Université de printemps des administrateurs

17 et 18 mai

La responsabilité sociétale des organisations : enjeux et perspectives d'application

18 et 19 mai

Être administrateur : enjeux et responsabilités du bénévolat de gouvernance

29 et 30 septembre

L'administrateur, garant de bienveillance des usagers

20 octobre

Les fonds de dotation pour financer de nouveaux projets

date à déterminer

Projet associatif et regroupement : une réflexion stratégique

Rendez-vous sur www.fehap.fr, Formation, Vie associative

Directeur de publication : Yves-Jean Dupuis

Responsable des publications : Jeanne Chabbal

Comité de rédaction : Jeanne Chabbal, Judith Guer, Alice Casagrande, Coralie Cuif

Auteurs : Alice Casagrande, Judith Guer, Jeanne Chabbal

Graphisme : Majed Khreim

Photos : FEHAP - Majed Khreim

Imprimerie : ESAT OHT, 01.42.88.02.34

Diffusion gratuite - ISSN en cours

FEHAP : 179, rue de Lourmel

75 015 Paris

Tél. : 01 53 98 95 00

POUR EN SAVOIR PLUS :
Internet : www.fehap.fr
Fil twitter : @FEHAP_actu